

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Baux emphytéotiques. Conditions d'un bail emphytéotique administratif par une collectivité territoriale pour l'édifice d'un lieu de culte
Urbanisme / Construction. Constructions irrégulières : conditions d'application de la prescription
Urbanisme / Construction. Précisions sur les critères d'appréciation de la destination d'un immeuble
- 8 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Demande de déspécialisation : modalités de la réponse du bailleur et formalisme exigé
Baux commerciaux. Clause d'indexation entraînant une distorsion temporelle entre l'indice de base fixe et l'indice multiplicateur
- 11 RURAL**
Voirie. L'ouverture au public ne suffit pas à exclure la qualification de chemin d'exploitation
- 12 PROFESSION**
Notaires. Commission nationale des sanctions : rapport d'activité 2016

À LA Une

Donation-cession : efficacité des clauses de emploi et de quasi-usufruit stipulées dans la donation

L'opération de donation-cession soulève un contentieux abondant avec l'administration fiscale.

Par un arrêt du 16 décembre 2014, la cour administrative d'appel de Lyon avait jugé non fictive la donation de titres sociaux contenant une clause d'inaliénabilité, une clause de emploi d'une partie du prix de vente des titres et une clause de quasi-usufruit sur le surplus.

L'Administration s'étant pourvue en cassation, la position du Conseil d'État était très attendue par la pratique.

Par un arrêt du 10 février 2017, le Conseil d'État valide l'opération, rendant ainsi une solution de nature à rassurer les praticiens.

> LIRE P. 1